Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20101105-0000006473-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 10/11/2010

Réception par le Prefet : 10/11/2010

Publication: 13/11/2010

* THE STATE OF THE

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Conseil Général

Haut-Rhin

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-13-6-7

Séance du vendredi 5 novembre 2010

SERVICES D'ASSISTANCE TECHNIQUE (SATESE-SATEP-SATANC) CONVENTION AVEC L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE AU TITRE DE SA PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2010

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général au Président du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2009-5-6-4 du 9 décembre 2009 relative au Budget Primitif 2010 Eau (C01),
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le Président à signer la convention avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse au titre de la participation de cette dernière aux frais de fonctionnement des SATESE, SATEP et SATANC pour l'année 2010.
- Cette recette, estimée à 144 637 €, sera imputée sur le programme C616, chapitre 75, nature 7588, fonction 70.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1er Vicé-Président

Rémy WITH

Adopté